

ACTEOS

Société Anonyme au capital de 1.400.000 euros
Siège social : 2 à 4 rue Duflot – 59100 ROUBAIX
339 703 829 R.C.S. LILLE METROPOLE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 MAI 2015

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

A L'ASSEMBLEE ET DU DOCUMENT DE REFERENCE 2014

Les actionnaires de la société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 7 mai 2015 à 10 heures au siège social.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 25 mars 2015 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 20 avril 2015 et dans la Gazette Nord Pas de Calais (semaine du 11/04 au 17/04/2015).

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (www.acteos.com) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

La Société annonce que son document de référence 2014 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le 02 avril 2015.

Ce document est disponible sur le site de la Société à l'adresse www.acteos.fr et sur le site de l'AMF (www.amf-France.org). Il est également tenu à disposition au siège social de la Société (2 à 4 rue Duflot – 59100 ROUBAIX).

Les documents suivants sont intégrés dans le document de référence :

- le rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise ;
- le montant des honoraires des commissaires aux comptes ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;
- le rapport financier annuel 2014 ;